Farida B., fichée S, restera en prison malgré un “vice de forme” (Màj)

20/09/2016 à 0h18

19/09/2016

La justice a ordonné aujourd’hui le maintien en détention provisoire d’une femme de 36 ans détenue dans un dossier terroriste, alors qu’un imbroglio de procédure aurait pu conduire à sa remise en liberté, a-t-on appris de source proche du dossier.

Les magistrats devaient dire si une convocation judiciaire irrégulière parce qu’envoyée avec du retard était de nature à entraîner la remise en liberté de cette détenue dès ce soir. A l’issue des débats, la cour d’appel de Paris a finalement infirmé cet après-midi l’ordonnance de non-prolongation de la détention provisoire de Farida Bekhaled, incarcérée depuis deux ans à la prison de Lyon-Corbas, selon cette source.

Le Figaro

Merci à **Stormisbrewing**

18/09/2016

En détention provisoire à Lyon pour “association de malfaiteurs en vue de la préparation d’un acte terroriste”, Farida Bekhaled, 36 ans, pourrait très vraisemblablement être remise en liberté ce lundi. La faute à un fax, qui n’est jamais arrivé à destination.

Un simple fax qui ne passe pas. Et une présumée jihadiste, fichée S, remise en liberté? C'est bien ce qu'il risque de se passer, ce lundi, selon les informations de BFMTV. Farida Bekhaled, 36 ans, est actuellement incarcérée en détention provisoire à la prison de Lyon-Corbas pour "association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste". A la suite d'un vice de forme, elle pourrait tout simplement retrouver sa liberté en ce début de semaine.

Une éventualité qui inquiète fortement les autorités, tant la famille de Farida Bekhaled possède de lourds antécédents en matière de jihad: trois de ses petits-frères, Mohamed (33 ans), Farid (29 ans) et Rafik (31 ans) sont actuellement en Syrie, faisant l'objet de mandats d'arrêt. Deux autres, Karim (24 ans) et Reda (21 ans) étant, eux, également incarcérés dans le même dossier que leur soeur, en lien avec Forsane Alizza.
[…]
Comment une telle erreur a pu être commise? Tout commence le mardi 6 septembre, à midi, quand le greffe du juge en question envoie la convocation de Farida B. à son conseil. Problème: le fax ne passe pas, "impossible d'atteindre la destination" affiche l'appareil vieillissant.

Le temps pressant, le greffe change son fusil d'épaule et poste le précieux document en pli recommandé, avant 15 heures. Techniquement, il doit alors arriver le lendemain, mercredi 7, chez Me Vincent, respectant ainsi le délai légal. Il n'en sera rien.
[…]

BFM TV

Merci à **Bobbynette** et **Nicolas**